



Communiqué de presse

Arrêt du Tribunal fédéral du 29 mars 2018

L'engagement d'Assura bénéficie à tous les assurés de Suisse

Suite au recours d'Assura, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt favorable aux assurés. Les hôpitaux devront, en effet, appliquer la baisse de tarifs de certaines prestations ambulatoires décidée en 2012 par le Conseil fédéral.

Pully, le 13 avril 2018

En 2012, le Conseil fédéral avait approuvé une modification de la structure tarifaire TARMED réduisant de 8.5% le prix de certaines prestations médicales ambulatoires. Jugeant cette révision illégale et inapplicable, certains hôpitaux avaient refusé de la mettre en œuvre.

C'est le cas de la clinique St. Anna (Lucerne) du Groupe Hirslanden qui a transmis à Assura des factures relatives à des prestations ambulatoires basées sur le tarif non révisé, plus élevé. Le Tribunal arbitral devant lequel a tout d'abord été portée l'affaire a décidé que la facture la plus élevée devait effectivement être payée. Assura a alors fait recours auprès du Tribunal fédéral qui a cassé la décision du Tribunal arbitral et reconnu, dans son arrêt du 29 mars dernier, que le Conseil fédéral est en droit de procéder à des réductions linéaires dans l'ajustement de la structure tarifaire TARMED.

Une bonne nouvelle pour tous les assurés de Suisse

« L'engagement d'Assura à faire appliquer le prix défini par le Conseil fédéral se solde par un succès pour ses assurés et pour l'ensemble de la population suisse », se réjouit Ruedi Bodenmann, directeur général d'Assura.

En effet, une confirmation de la décision du Tribunal arbitral par le Tribunal fédéral aurait pu induire une augmentation des primes d'assurance-maladie d'environ 1%.

Contact

Karin Devalte
Responsable de la communication
institutionnelle
T. +41 (0)21 721 47 25 ; M. +41 (0)79 386 47 67
kdevalte@assura.ch

Service communication d'Assura
presse@assura.ch
www.assura.ch/presse

Assura en bref

Fondé en 1978, le Groupe Assura emploie aujourd'hui quelque 1200 collaborateurs dans 16 succursales présentes dans toute la Suisse. Il a bâti son succès sur une philosophie encourageant la responsabilisation, dans le but de limiter la hausse continue des coûts de la santé. Avec plus d'un million d'assurés qui lui font confiance, le Groupe Assura est le 4^e assureur-maladie suisse. Le Groupe Assura s'engage, en faveur des assurés, pour le maintien et le renforcement d'un système de santé efficace et valorisant les efforts d'économies de toutes les parties prenantes.